Accusé de réception en préfecture
017-221700016-20250711-D1752766-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/07/2025
Date de réception préfecture : 21/07/2025
Date de publication :

TARIFS DES PRODUITS DÉRIVÉS FORT BOYARD

Sixième commission : Culture, Sport, Tourisme, Citoyenneté, Jeunesse et Communication

COMMISSION PERMANENTE
du 11 juillet 2025

DELIBERATION
N° 2025-07-11-87

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de La Charente-Maritime, le 11 juillet 2025 à 15h45, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1er juillet 2021),

Considérant que le Département de la Charente-Maritime souhaite diversifier les outils permettant de développer les recettes dans le cadre de l'opération « Sauvons le Fort Boyard », notamment par la vente au public des produits dérivés « Fort Boyard » dans le cadre de sa nouvelle marque figurative déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI),

Considérant l'arrêté du 23 juin 2025 portant création de la régie de recettes « Sauvons le Fort Boyard » permettant l'encaissement des produits dérivés « Fort Boyard »,

Considérant la consultation de la 6ème Commission le 30 juin 2025,

DECIDE :

1°) d'autoriser la vente et la perception des recettes au profit du Département issues des produits dérivés « Fort Boyard »,

2°) de voter les tarifs de vente des différents produits dérivés « Fort Boyard », tels que joints en annexe.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Signé le dimanche 20 juillet 2025
par Catherine DESPREZ
Première Vice Présidente

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,

Catherine DESPREZ

Annexe 1

TARIFS PRODUITS DERIVES "FORT BOYARD" (Prix de vente public)	
PRODUIT	PRIX UNITAIRE DE VENTE TTC
Serviette de plage	25 €
Crayon papier	2 €
Stylo-bille	5 €
Torchon	10 €
Manique	12 €
Mug	10 €
T-shirt enfant	20 €
Tablier	40 €
Casquette	20 €
Magnet	5 €
Autocollant	2 €